

LA FLORE SAUVAGE d'ATHIS-MONS



Jean-Luc GORREMANS

INTRODUCTION

En décembre 2020, au cours d'une visio-conférence organisée par l'Agence Régionale de Biodiversité d'Ile-de-France, Gérard ARNAL* a présenté les résultats d'un suivi temporel botanique approfondi et de longue durée sur la commune de Bois d'Arcy (Yvelines).

Cela m'a donné l'envie d'organiser, sur le même modèle, les données que je collecte à Athis-Mons depuis plus de 30 ans.

J'étais curieux de voir si des corrélations pouvaient se révéler entre les analyses des données récoltées sur les deux communes et si la méthodologie proposée suite à l'inventaire de Bois d'Arcy pouvait me permettre d'évaluer le niveau de l'inventaire d'Athis-Mons.

J'ai fait part de mon projet à Gérard ARNAL qui s'est immédiatement montré très intéressé. Il m'a amicalement encouragé à me lancer dans ce travail et à partager cette expérience (ce que je ne manque d'ailleurs pas de faire au fur et à mesure de l'avancement de mes travaux).

Les résultats relatifs aux données récoltées jusqu'en 2020, se sont avérés parfaitement concordants avec ceux de Bois d'Arcy.

Encouragé par cette première expérience et contraint en 2021 par le confinement sanitaire à ne pas dépasser 10 km, je me suis lancé dans un inventaire systématique de toutes les zones accessibles d'Athis-Mons.

J'ai intégré à l'étude les résultats des prospections intensives de 2021 au fur et à mesure de leur acquisition, ce qui a considérablement élevé le niveau qualitatif de l'inventaire.

Puis j'ai finalement considéré, qu'avec une base désormais très solide, je pouvais me lancer dans la réalisation d'un atlas botanique communal.

**Gérard ARNAL ancien directeur adjoint du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)*

1 Présentation succincte des principales conditions écologiques d'Athis-Mons

La commune a une superficie de 8,61 km² pour une population de 36001 habitants* soit une forte densité : 4181 habitants au km².

Le territoire se divise en deux parties : à l'Est-Nord-Est la plaine alluviale de la Seine et de l'Orge dont l'altitude s'échelonne entre 33 et 35 m, à l'Ouest-Sud-Ouest le plateau d'une altitude moyenne de 86 m et dont le point culminant, sur la commune, atteint 92 m.

Ces deux parties qui représentent respectivement 1/4 et 3/4 de la surface communale sont reliées selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest par le coteau dont la pente moyenne est de 15%.

Deux emprises liées aux transports aérien et ferroviaire occupent une surface importante :

- sur le plateau : l'aéroport de Paris-Orly (figures 1 & 2) pour plus de 1km²
- dans la plaine alluviale : la SNCF (figure 3) pour environ 0,45 km².

Il en résulte une densité de l'ordre de 5028 habitants au km² hors de ces emprises.



Figure 1 : Emprise aéroportuaire (zone de prairie)



Figure 2 : Emprise aéroportuaire (sol dégradé)



Figure 3 : Emprise SNCF

*Source : INSEE 2019 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005800?geo=COM-91027>

1_1 Occupation des sols

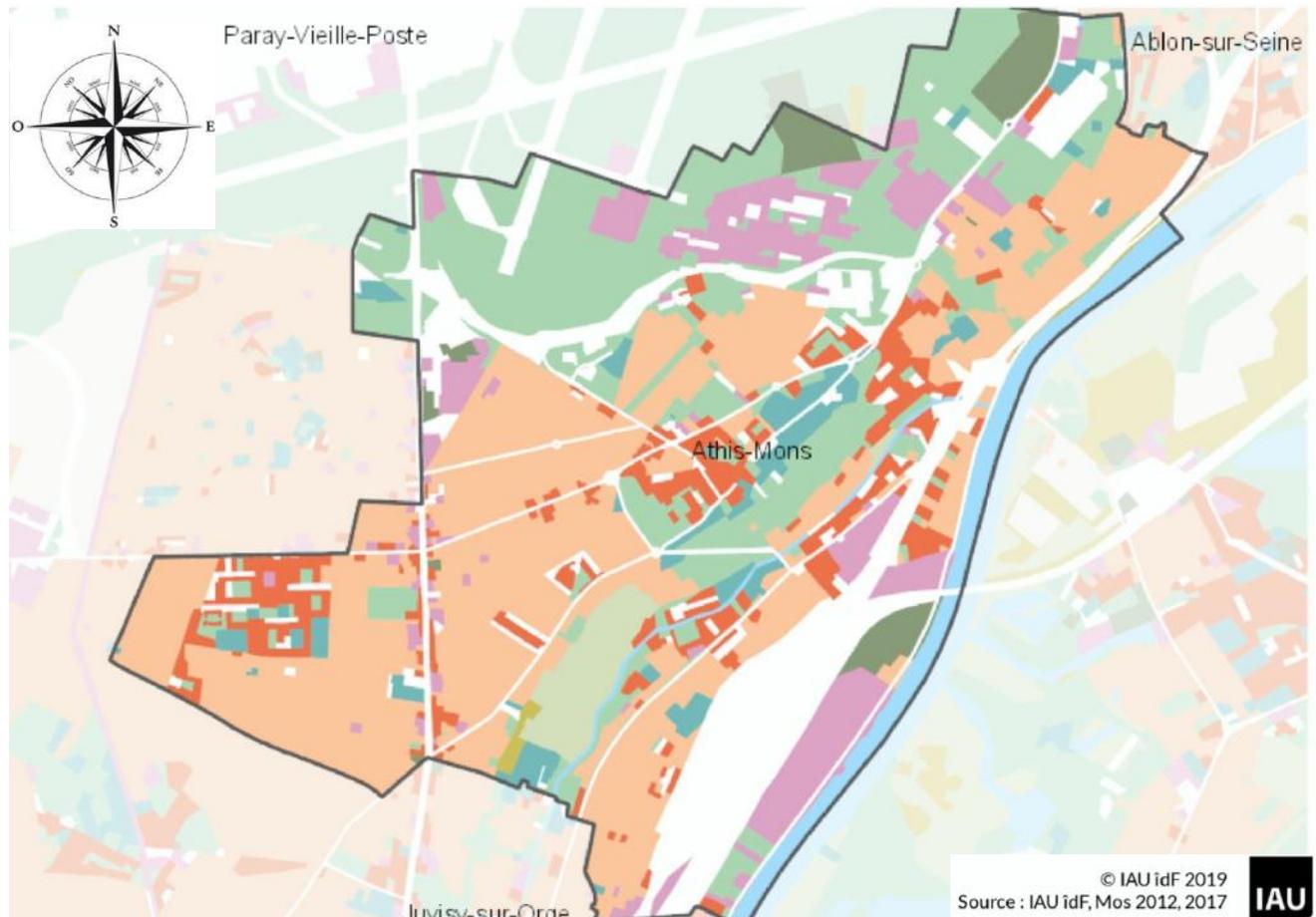


Figure 4 : Types d'occupation des sols à Athis-Mons en 2017

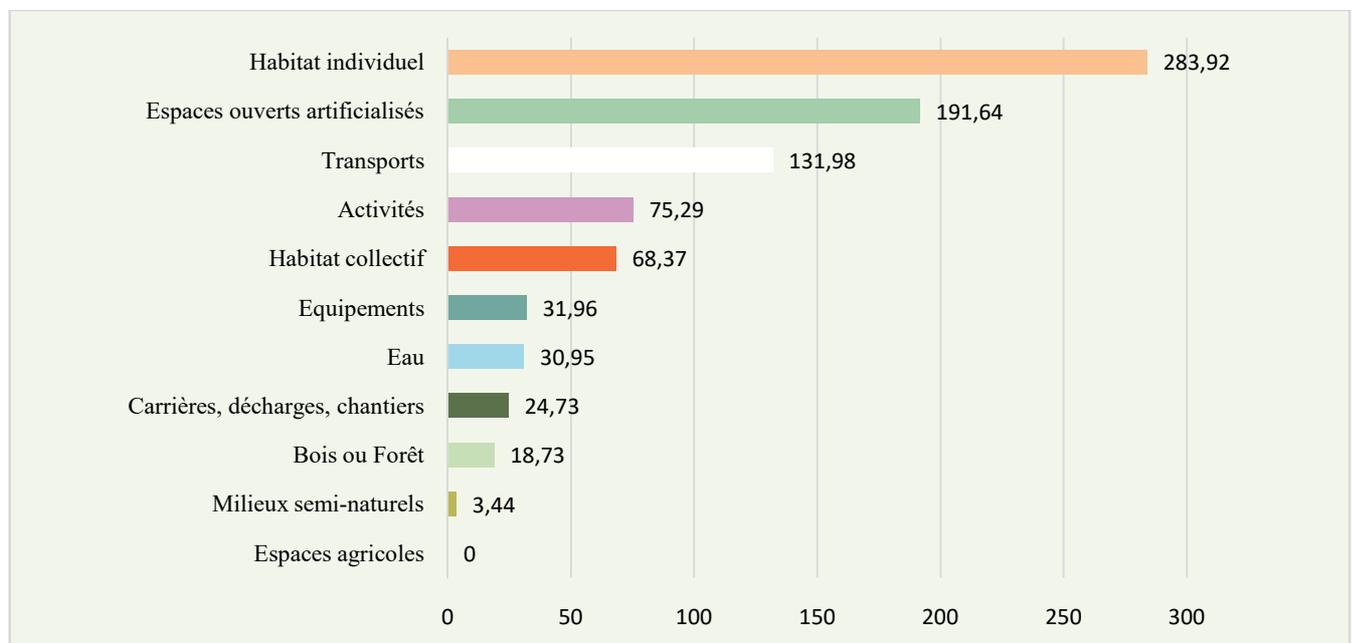


Figure 5 : Répartition des types d'occupation des sols à Athis-Mons en 2017 (en hectares)

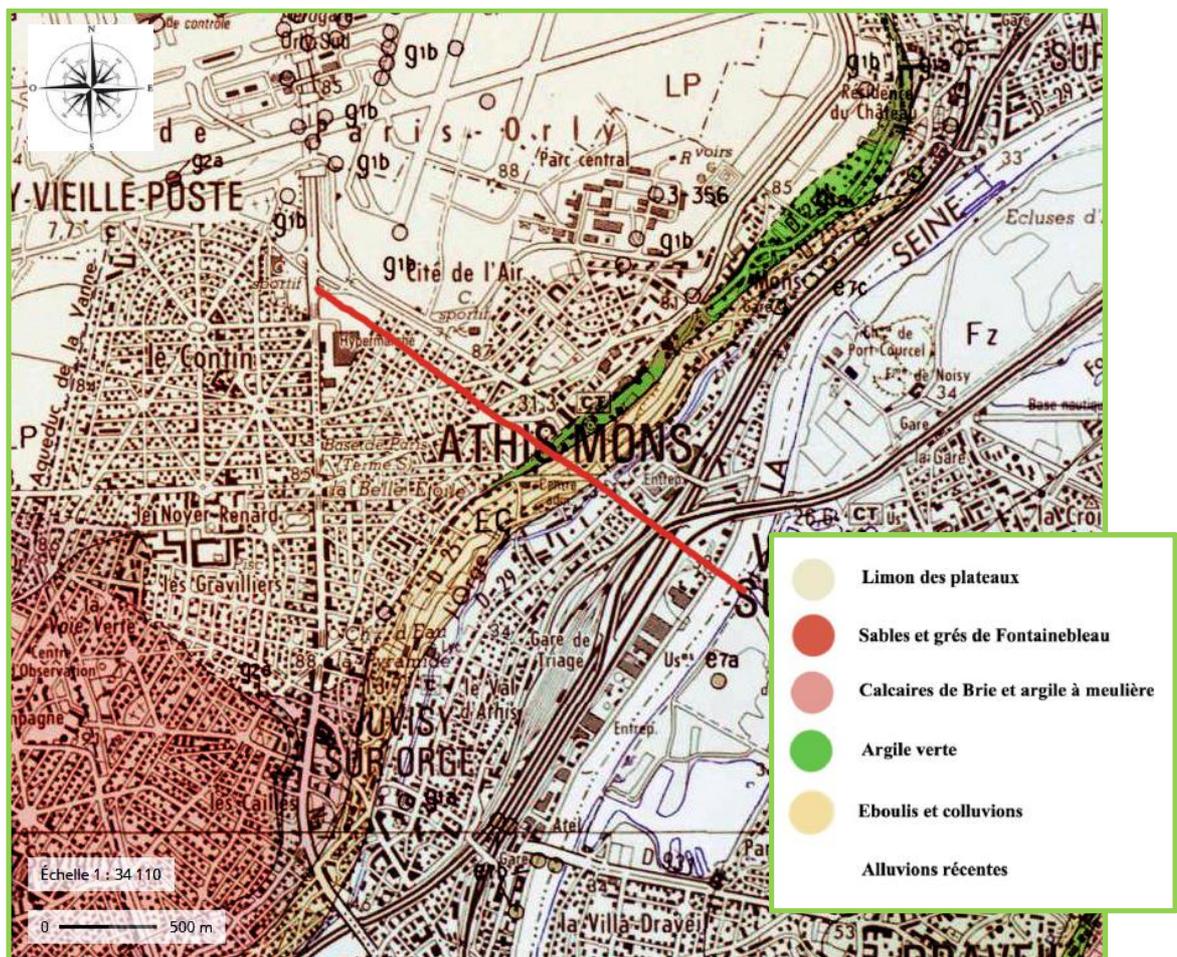
Les espaces non artificialisés (bois + milieux semi-naturels) occupent de 2,6% de la surface de la commune, la Seine et l'Orge 3,6%. Un tiers de la commune est voué à l'habitat individuel.

1_2 Géologie

- Le socle est constitué par le calcaire de Champigny qui n'affleure pas.
- Dans la plaine de la Seine le socle est recouvert d'alluvions :
 - A la base des alluvions anciennes composées de sables et graviers,
 - Au dessus des alluvions modernes constituées par des sédiments variés où prédominent les argiles sableuses, les limons argilo/sableux et calcareux et présentant parfois des lits tourbeux.
 - En surface, on ne trouve que des remblais, les alluvions n'affleurent pas.
- Sous le plateau et le coteau, le socle est recouvert de différentes couches :
 - A la base, par les marnes supra-gypseuses (marnes blanches de Pantin, marnes bleues d'Argenteuil) dont l'épaisseur varie de 12 à 15 mètres,
 - Au dessus les marnes vertes et glaises à cyrènes,
 - Au dessus les marnes calcaires et meulières de Brie; il s'agit de bancs de calcaire silicifié, entrecoupés de lits de marne-calcaire et reposant sur une assise de marnes blanchâtres. L'ensemble est recouvert d'argile à meulière.

Ces différentes couches affleurent par endroits dans le coteau où elles sont en grande partie masquées par des éboulis.

- Le plateau est recouvert de limons des plateaux, constitués de dépôts argilo/sableux.



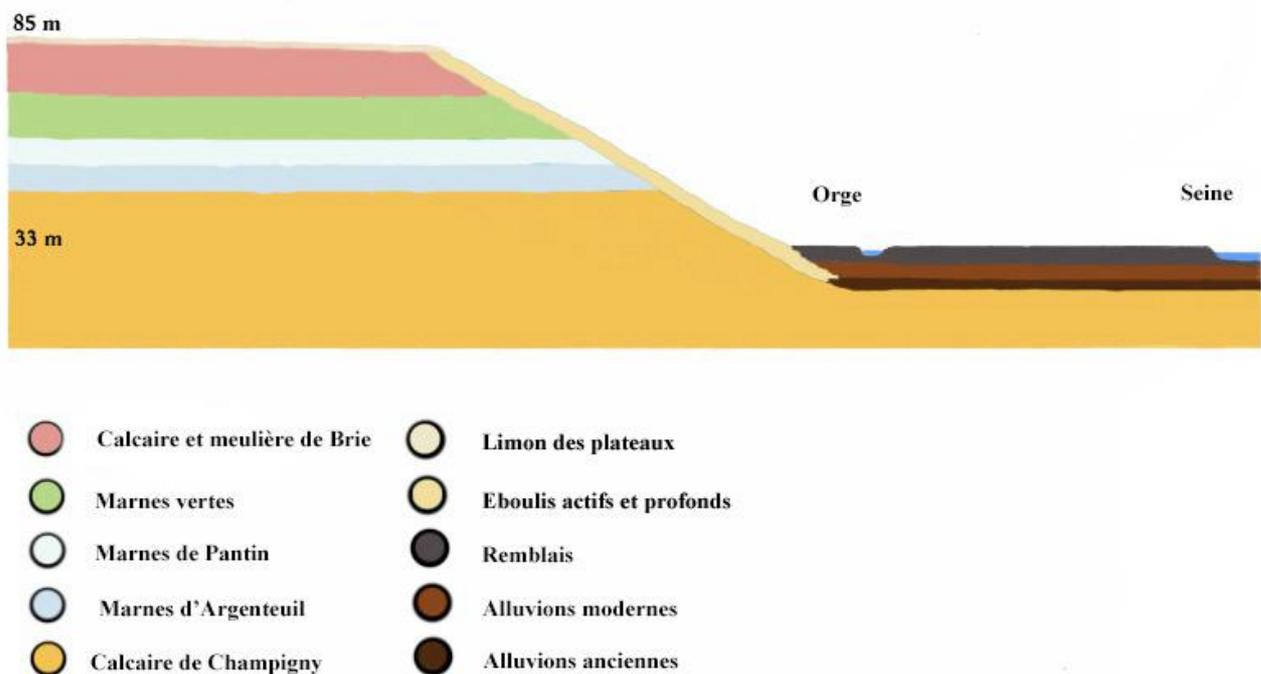


Figure 7 : Coupe géologique selon l'axe rouge de la figure 6

1_3 Hydrogéologie

Plusieurs formations constituant le soubassement du plateau renferment des nappes phréatiques, généralement de faible importance :

- La nappe des calcaires de Brie, nappe sub-affleurante sur le coteau, engendrant de nombreuses sources,
- La nappe du marno-calcaire de Pantin,
- Plus importante et plus profonde, la nappe des calcaires de Champigny (au sud-est de la commune) est en relation avec la nappe alluviale de la Seine.

Enfin, pour information, on citera les nappes profondes :

- La nappe du Soissonnais contenue dans les sables de Cuise,
- La nappe du Lutétien,
- La nappe de l'Albien.

* Source : Site internet de la mairie

1_4 Hydrologie

- Le réseau hydrographique d'Athis-Mons est constitué par la Seine et l'Orge. La Seine et l'Orge s'écoulent dans la direction sud-nord. La confluence des deux cours d'eau se situe au nord-est de la commune.
- Deux mares permanentes sont présentes dans le coteau des Vignes et une dans le coteau du Parc,
- Des écoulements formant des zones humides parfois temporaires sont issus des nombreuses sources présentes tout le long du coteau.

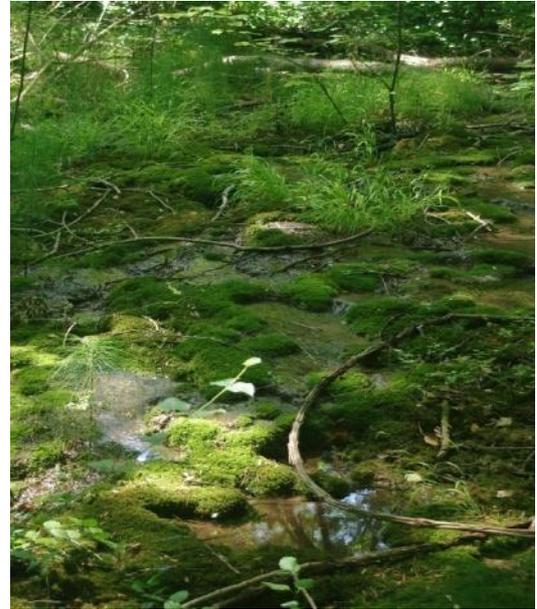


Figure 8 & 9 : Mares dans le coteau des Vignes et dans le coteau de la résidence du Parc

1_5 Données climatiques

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Température mini moyenne (C°)	2.1	2	4.2	6.4	9.9	13.1	15	14.6	11.5	8.7	5	2.7	7.9
Température moyenne (C°)	4.7	5.2	8.3	11.3	14.8	18.8	20.4	20.2	16.5	12.6	7.9	5.2	12.1
Température maxi moyenne (C°)	7.2	8.5	12.5	16.2	19.8	23.2	25.8	25.7	21.5	16.4	10.9	7.6	16.3
Ensoleillement (H)	53.3	85.2	152.9	202.5	217	224.3	246.9	220.9	185.7	116.6	62.4	63.9	1831.6
Précipitations (mm)	46.8	42.6	44.4	44.5	63	56.1	52.9	57.9	47.4	52.8	53.4	60.4	622.2

Tableau 1 : Climatologie mensuelle moyenne relevée à la station de l'aéroport d'Orly* de 1991 à 2020

* Station implantée sur le territoire de la commune d'Athis-Mons

1_6 Les zones distinguées par le CBNBP pour l'intérêt de la flore

- Le Coteau des Vignes (1)
- Les rives de l'Orge (2)
- Le Parc d'Avaucourt (3)
- Le bois de la résidence du Parc (4)
- La rive de la Seine en aval de l'avenue du Bourbonnais (5)
- La prairie mésophile le long de la D118 (6)
- La berge de la Seine en amont d'Ablon (7)

Les points d'alerte flore

-  Taxons protégés et menacés
-  Taxons menacés
-  Végétation menacée
-  Végétation des milieux humides
-  Flore des milieux humides
-  Prairies mésophiles
-  Bois taillis fourrés

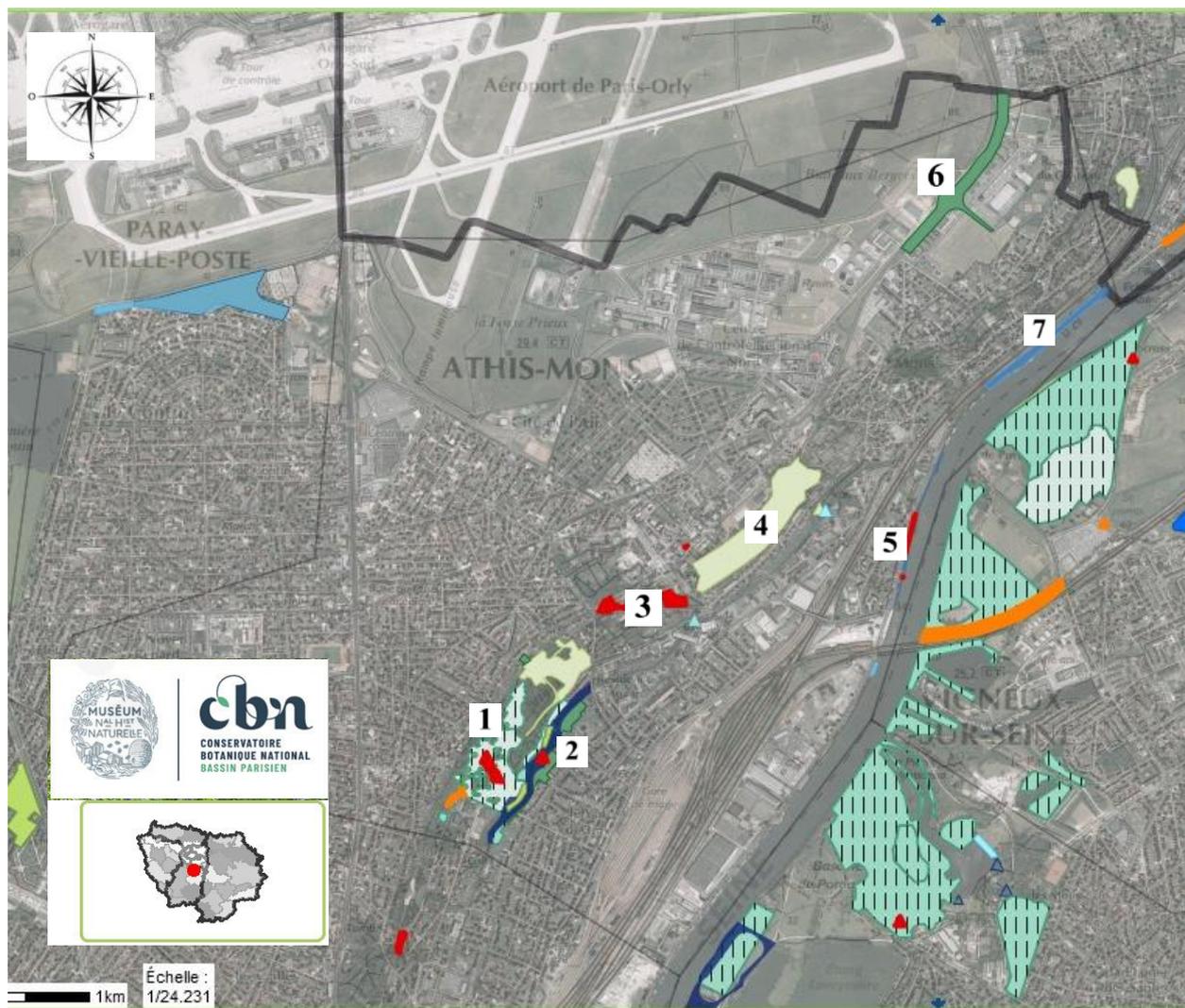


Figure 10 : Zones d'intérêt pour la flore d'après le CBNBP

1_7 Les espaces naturels sensibles départementaux dans la commune

La loi du 18 juillet 1985 (modifiée) relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), transposée dans les articles L .142-1 à L .142-13 du Code de l'urbanisme, dispose que : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels..., le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. »

Dans ce cadre le Conseil général de l'Essonne a classé en Espaces Naturels Sensibles les zones colorées en vert et en bleu sur la figure 11 ci-dessous.

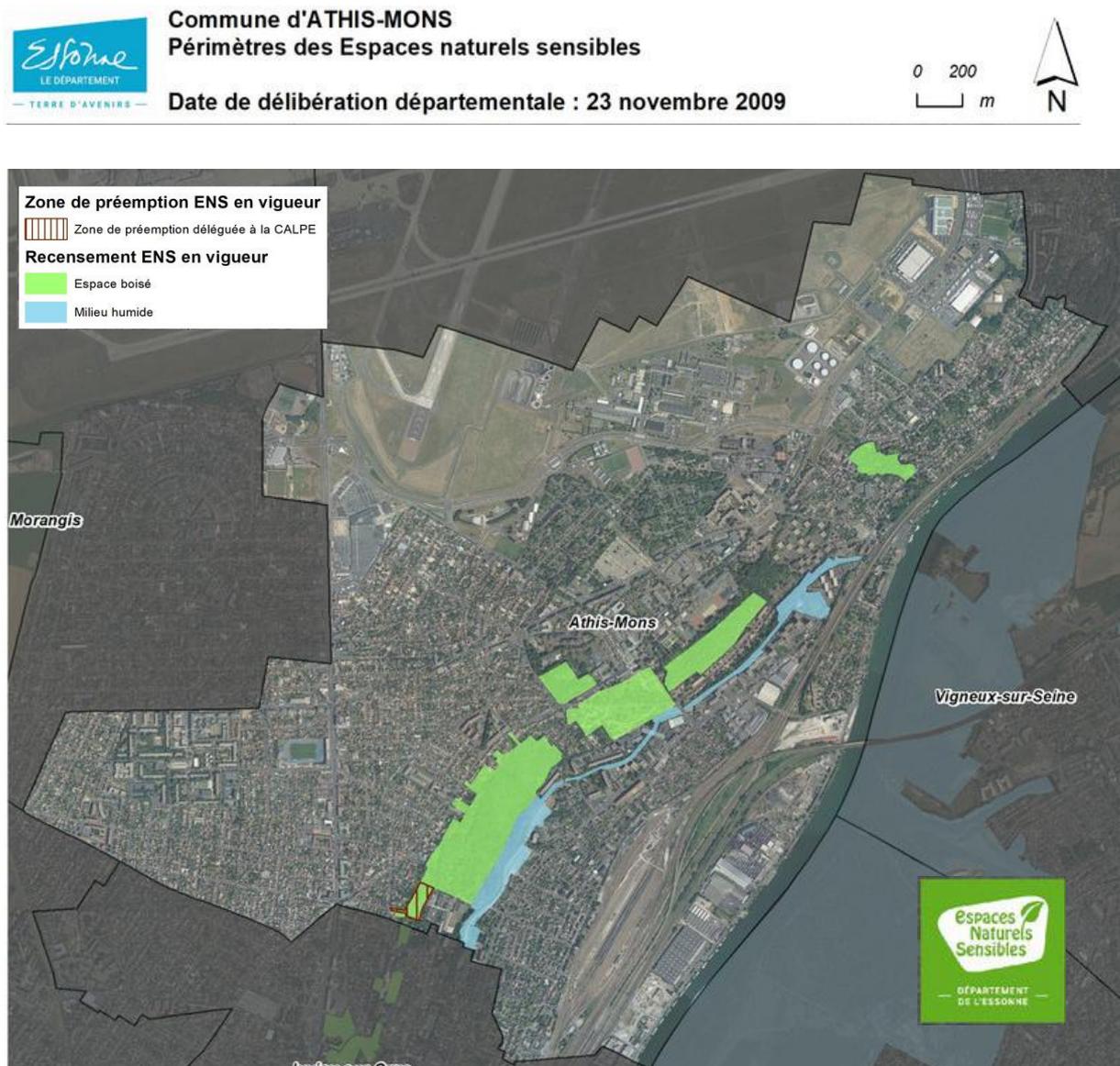


Figure 11 : Espaces naturels sensibles départementaux à Athis-Mons

2 Inventaire

2_1 Informations préalables

Champ de l'étude

Seule est prise en compte la flore vasculaire régionale (ptéridophytes et spermatophytes) spontanée:
Taxons indigènes + néo-indigènes + archéophytes + naturalisés

Les taxons « spontanés » accidentels provenant d'autres régions et les taxons régionaux non spontanés bien qu'écartés de l'étude chiffrée sont néanmoins inventoriés et présentés dans la partie Atlas (il est parfois difficile de distinguer la spontanéité, dans les cas délicats le choix s'est porté sur l'hypothèse qui a semblé être la plus vraisemblable).

Vocabulaire

Vasculaire : Sont ainsi qualifiées les plantes pourvues de tissus conducteurs différenciés.

Ptéridophytes : Embranchement des végétaux qui regroupe les fougères, les prêles, les lycopodes...

Spermatophytes : Plantes à graines nues (Gymnospermes) ou à graines incluses dans un fruit (Angiospermes).

Taxon : Les inventaires présentent des espèces, des sous-espèces, des variétés, des espèces collectives, des groupes d'espèces voisines ou des sections à l'intérieur d'un genre. Le mot taxon désigne un niveau de classification de n'importe quel rang.

Indigène : Cortège floristique originel du territoire (Ile de France) dans la période bioclimatique actuelle.

Néo-indigène : Taxons indigènes dans les territoires adjacents dont la migration s'est faite par des facteurs naturels.

Achéophyte : Taxons introduits pendant les périodes préhistorique et historique (avant le XVI^{ème} siècle c'est-à-dire avant la découverte de l'Amérique).

Naturalisé : Taxons introduits par l'activité humaine postérieurement au XVI^{ème} siècle et bien intégrés à la végétation spontanée.

Référentiel

TAXREF Version 13.0 décembre 2019 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Rareté régionale :

Données issues de la Flore d'Ile de France de Philippe JAUZEIN et Olivier NAWROT (éditions Quae 2011) en 8 classes (appellations et symboles légèrement modifiés).

Classe de rareté régionale	Symbole
Extrêmement commun	CCC
Très commun	CC
Commun	C
Assez commun	AC
Assez rare	AR
Rare	R
Très rare	RR
Extrêmement rare	RRR

Tableau 2 : Classes de rareté régionale et abréviations (d'après Jauzein et Nawrot 2001 modifié)

Le fichier initial (1992-2001)

Il est issu de la compilation d'observations de terrain réalisées dans le cadre d'un suivi de la flore du Coteau des Vignes, complétées par des espèces rencontrées hors de toute recherche systématique. Y ont enfin été ajoutés les taxons répertoriés dans la base de données du CBNBP lorsqu'ils manquaient dans le fichier des observations de terrain.

Dans le cadre de cette étude, les espèces qui n'ont plus été revues depuis 1991 ont été supprimées du fichier ; elles sont arbitrairement présumées disparues ou ayant fait l'objet d'une erreur d'identification.

Le fichier à la fin de l'année 2001 comprenait 203 taxons.

Une majorité de ces données ne comporte pas la date d'observation, il n'est donc pas possible de les reclasser par année.

Les inventaires annuels (2002 – 2023)

Pour les données recueillies de 2002 à 2009, seule l'année a été enregistrée, pour une partie de celles recueillies à partir de 2010, le jour de l'observation est connu.

Remarque : *Pour certains taxons vivaces ligneux une «approximation» a été faite : bien que leur présence n'ait pas forcément été constatée physiquement chaque année, ils ont cependant été pointés comme présents toutes les années dans l'intervalle entre deux observations.*

2_2 Analyse

2_2_1 Pression d'observation

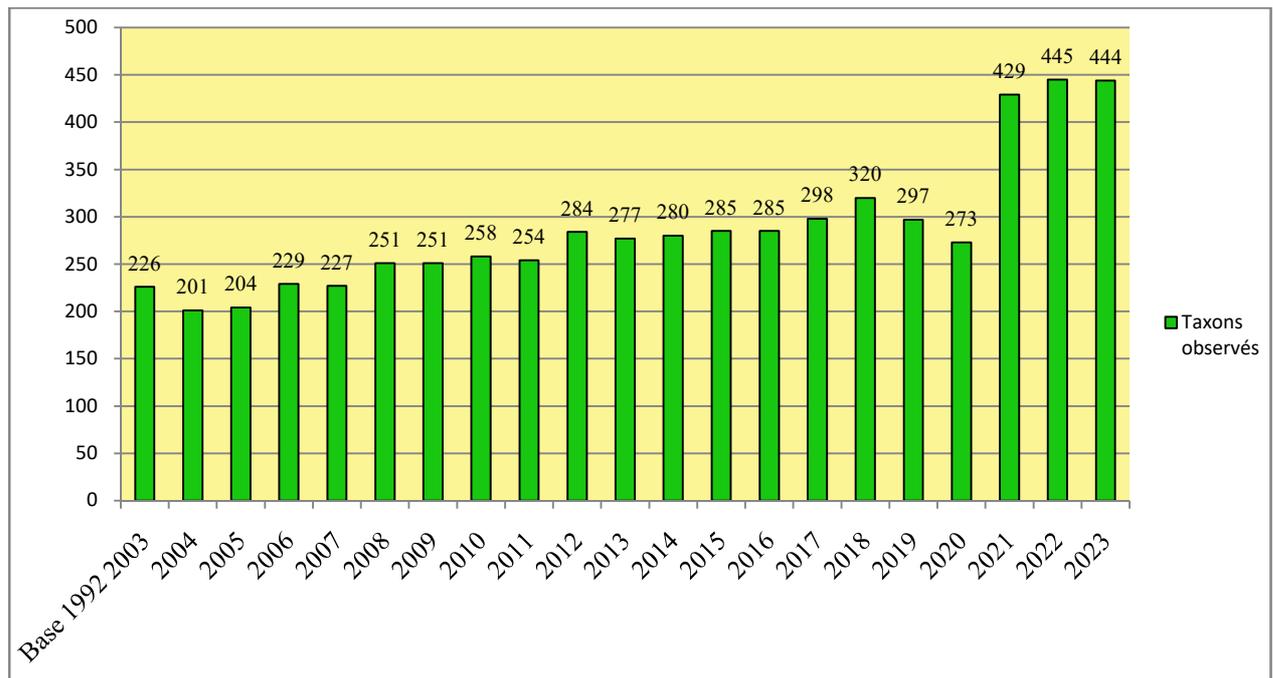


Figure 12 : Nombre de taxons observés chaque année depuis 2003

On peut remarquer que le nombre de taxons observés chaque année a régulièrement augmenté jusqu'en 2017 avec une crête en 2018 puis a diminué en 2020, fortement augmenté en 2021 et encore progressé en 2022 et 2023.

Ceci peut être expliqué par les effets conjugués de l'amélioration des connaissances botaniques de l'observateur et de l'augmentation de la pression d'observation.

La crête de 320 taxons observés en 2018 est due à l'ajout des observations relevées cette année là par Nathalie Lachize et Mathieu Gourand pour le SIVOA* le long de l'Orge, observations extraites de la base de données du CBNBP.

La diminution de 2020 est liée aux périodes de confinement Covid qui ont sensiblement réduit le nombre et l'étendue des prospections. A l'inverse, l'année 2021, avec son confinement à 10 km et les nombreuses prospections qui en furent la « conséquence », a permis une augmentation très significative du nombre de taxons observés.

Pour l'année 2022 une progression significative est à noter par rapport à 2021. La pression d'observation en 2023 est à peu près identique à celle de 2022

* *Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval*

2_2_2 Répartition des taxons par classe de rareté régionale

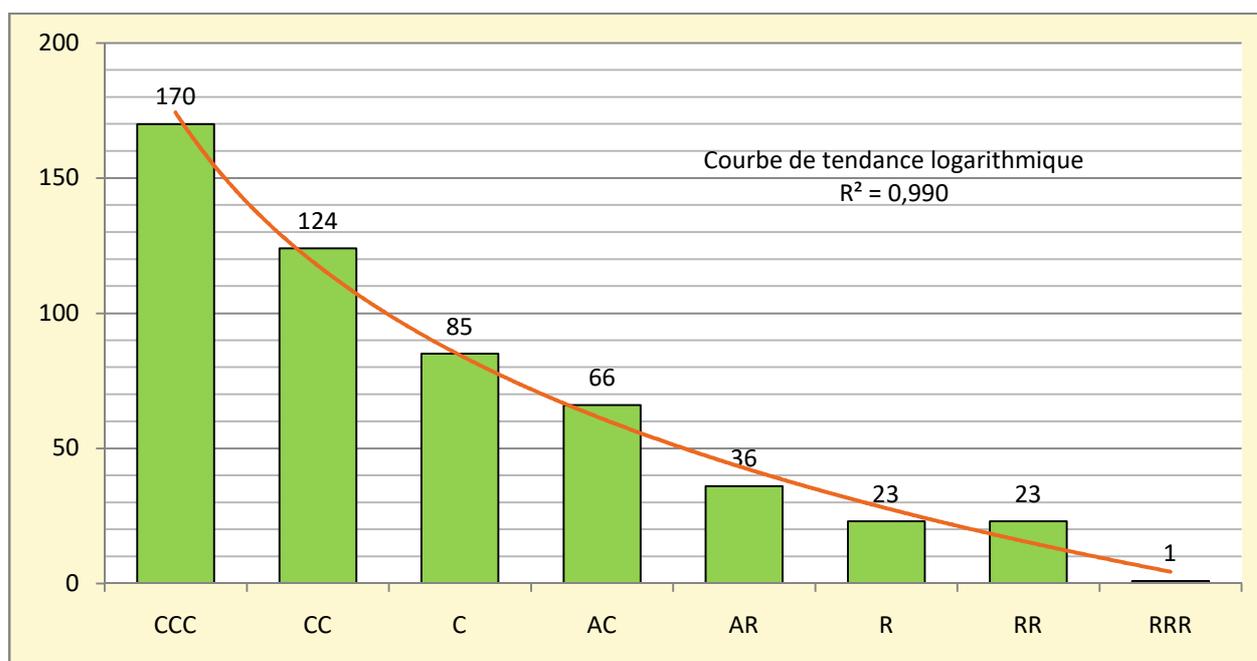


Figure 12 : Répartition selon les classes de rareté des 527 taxons observés entre 1992 et 2023

CCC	32,2%
CC	23,5%
C	16,1%
AC	12,5%
AR	6,8%
R	4,4%
RR	4,4%
RRR	0,2%

Tableau 5 : répartition en pourcentage selon les classes de rareté

2_2_3 Taxons observés

Fin 2023, l'inventaire comprend 527 taxons considérés spontanés appartenant à la flore d'Ile-de-France. S'y ajoutent 23 taxons qui font partie de la flore d'Ile-de-France mais ne sont pas spontanés et 34 taxons accidentels en Ile-de-France. Les taxons plantés originaires d'autres régions, pays ou continents, n'ont pas été intégrés dans le cadre de la présente analyse.

Ce résultat est très largement supérieur à la moyenne observée par le CBNBP en Ile de France (environ 400 espèces par maille de 25 km² à comparer avec 528 espèces pour 8,6 km²). Selon Sébastien FILOCHE du CBNBP avec qui j'ai échangé sur ce sujet en décembre 2021 lors des journées naturalistes d'Ile de France, ce résultat est cependant conforme à ce qui devrait être observé avec une prospection intensive.

Les 527 taxons se répartissent en 86 familles et 299 genres.

Les 2 familles les plus représentées sont les astéracées avec 68 taxons et les poacées avec 61 taxons, elles représentent à elles deux 1/4 de la flore inventoriée.

1 taxon est en danger critique d'extinction, 3 taxons sont en danger, 5 taxons sont vulnérables et 3 taxons sont quasi menacés (Classement UICN).

15 taxons sont protégés.

2_2_4 Taxons à statut

Taxons	Protection Nationale (A)	Protection Régionale (B)	Espèce déterminante ZNIEFF * en IdF (C)	Liste rouge en IdF (D)	Conventions internationales (E)	Conventions internationales (F)	Cueillette réglementable par arrêté préfectoral (G)
<i>Gagea villosa</i> (M. Bieb.) Sweet	Oui		Oui	CR			
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L.	Oui		Oui				
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.		Oui	Oui	VU			
<i>Sedum sexangulare</i> L.		Oui	Oui	VU			
<i>Cardamine impatiens</i> L.		Oui					
<i>Bidens cernua</i> L.			Oui				
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.			Oui				
<i>Crepis pulchra</i> L.				EN			
<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC.				EN			
<i>Melica ciliata</i> L.				EN			
<i>Misopates orotium</i> (L.) Raf.				VU			
<i>Ranunculus parviflorus</i> L.				VU			
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce					Oui		
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz					Oui		
<i>Himantoglossum hircinium</i> (L.) Spreng.					Oui		
<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel) P Delforge					Oui		
<i>Ophrys apifera</i> Huds.					Oui		
<i>Orchis purpurea</i> Huds.					Oui		
<i>Ruscus aculeatus</i> L.						Oui	Oui
<i>Galanthus nivalis</i> L.						Oui	Oui
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.							Oui
<i>Ilex aquilifolium</i> L.							Oui
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda							Oui
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.							Oui
<i>Taxus baccata</i> L.							Oui
<i>Viscum album</i> L.							Oui

Tableau 6 : Taxons relevant d'un ou de plusieurs statuts

(A) Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24). Article 1

(B) Arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale. Article 1

(C) Espèces végétales déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France

(D) Liste Rouge de la flore vasculaire d'Ile de France

(E) Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. Annexe B

(F) Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006). Annexe V

(G) Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974). Article 1er

Cotation UICN (Union internationale pour la protection de la nature)

CR	Danger critique d'extinction	EN	En danger	VU	Vulnérable
----	------------------------------	----	-----------	----	------------

* ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

2_2_5 Fréquence d'observation des taxons

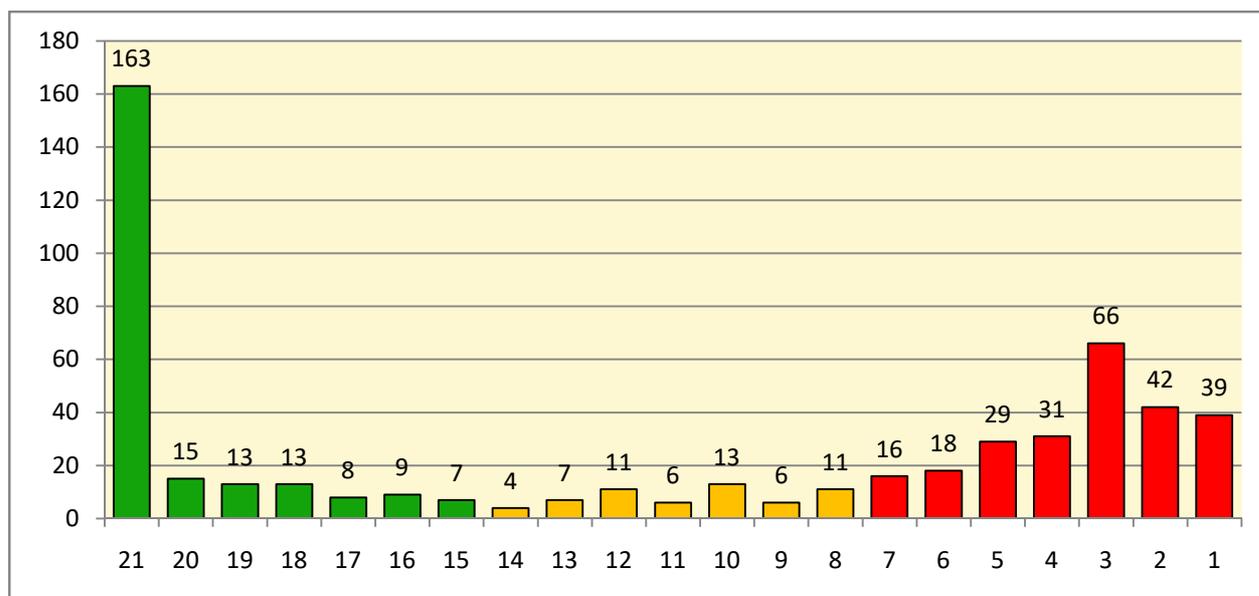


Figure 13 : Répartition des taxons en fonction de leur nombre d'années d'observation durant la période 2002 - 2021

163 taxons ont été observés tous les ans au cours de la période 2003- 2023, 39 taxons n'ont été observés qu'une seule année.

Taxons fréquents	228	43,3%
Taxons moyennement fréquents	58	11,0%
Taxons peu fréquents	241	45,7%

Il convient de nuancer ce bilan ; en effet, sur les 39 taxons observés une seule fois, 9 l'ont été en 2021 et 5 en 2022, 10 en 2023; ils n'étaient pas répertoriés sur la commune faute de prospection. Parmi ces « primo » observés en 2021, 2022 ou 2023, une quinzaine de taxons sont très probablement présents depuis fort longtemps et seraient classés fréquents si la prospection avait été suffisante. Quelques taxons d'implantation peut être plus récente seraient classés moyennement fréquents.

Six taxons observés une seule fois avant 2004 n'ont jamais été revus (Cf. Tableau 4).

Un constat semblable pourrait être fait sur les 43 taxons observés 2 fois, 33 d'entre eux ont été découverts en 2021 ou 2022, ils auraient été observés plus fréquemment si la prospection avait été intensive).

2_2_6 Nombre cumulé de taxons découverts par classe de rareté

	1992-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCC	123	132	133	144	146	149	152	152	155	157	159	160	161	163	164	169	169	169	170	170	170
CC	45	48	50	54	56	61	66	71	72	76	76	83	87	88	92	96	96	96	112	120	124
C	26	26	27	31	32	37	38	38	39	47	50	53	54	57	62	71	71	71	82	83	84
AC	19	21	21	23	26	28	30	31	31	34	35	39	40	41	45	48	48	49	59	65	66
AR	5	5	5	8	8	8	8	8	9	11	11	12	13	13	15	17	17	17	28	32	36
R	3	3	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	8	8	8	19	23	23
RR	3	3	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	8	8	8	8	19	23	23
RRR	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	224	238	244	269	277	293	305	311	318	337	343	359	367	375	393	418	418	419	490	517	527

Tableau 7 : Effectifs cumulés par classes de rareté (cases en bleu = stabilité semblant avoir été atteinte)

La pratique d'un inventaire intensif à partir de 2021 a permis d'améliorer très nettement (+ 108 taxons) la qualité de l'inventaire athégien qui semblait avoir atteint ses limites en 2020 car un seul nouveau taxon avait été découvert en 3 ans de 2018 à 2020.

2_2_7 Comparaison du nombre de taxons entre l'Ile de France et Athis-Mons, par classe de rareté

Pour mesurer le niveau de connaissance de la flore d'une commune, Gérard ARNAL propose de classer les taxons inventoriés par classe de rareté régionale puis de comparer ce classement avec celui de la région, le rapport entre le nombre de taxons classés CCC de la commune sur celui de la région servant d'indicateur du niveau de connaissance atteint.

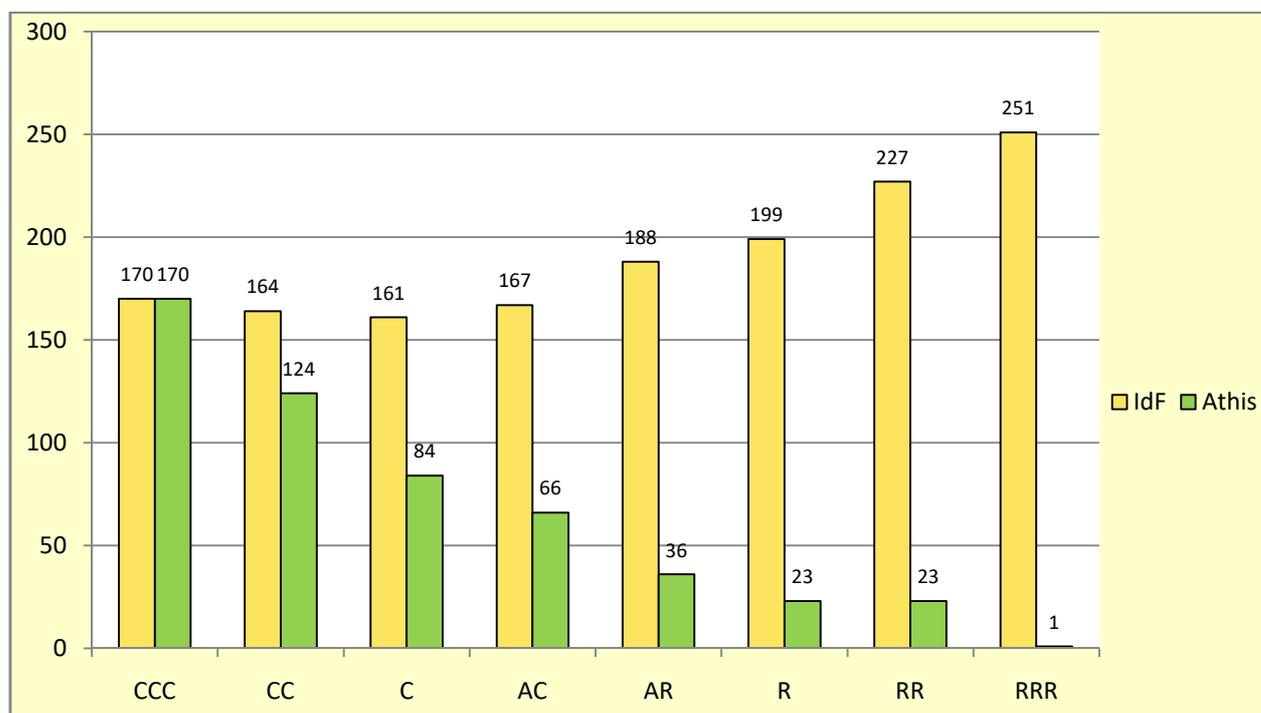


Figure 14 : Comparaison du nombre de taxons entre l'Ile-de-France et Athis-Mons, par classe de rareté

Classes de rareté	Athis-Mons / Ile de France
CCC	100,0%
CC	75,6%
C	52,2%
AC	39,5%
AR	19,1%
R	11,6%
RR	10,1%
RRR	0,4%

Tableau 9 : Pourcentage de la flore régionale observé à Athis-Mons par classe de rareté

Fin 2021, l'indicateur proposé par Gérard Arnal a atteint 100% *. Cela montre que la connaissance de la flore communale est excellente (par nature, elle ne peut être parfaite).

En examinant la classe CC, on constate qu'il manque néanmoins 42 taxons très communs, le taux atteint 75,6%. Il est donc probable qu'il y ait encore une petite marge de progression, même si certains milieux favorables à une partie de ces taxons très communs manquent à Athis-Mons, par exemple les terrains acides.

La répartition des 37 taxons découverts en 2022 et 2023 laisse penser qu'il est éventuellement possible d'en découvrir de nouveaux puisque cela a été le cas dans toutes les classes non complètes sauf RRR.

Classes de rareté	Nouveaux taxons 2022	Nouveaux taxons 2023
CC	8	4
C	1	1
AC	6	1
AR	4	4
R	4	0
RR	4	0
RRR	0	0
Total	27	10

Tableau 10 : Répartition par classe de rareté régionale des taxons découverts en 2022 et 2023

* Une de ces espèces extrêmement communes notée comme observée à Athis-Mons dans la base de données de CBNBP n'a cependant jamais fait l'objet d'observation de ma part, en dépit d'efforts de recherche ciblés (*Polygonatum multiflorum*).

2_2_8 Conclusion de l'analyse

Pouvoir cumuler en un peu plus d'une vingtaine d'années l'observation de près de 530 taxons spontanés indigènes ou naturalisés (environ un tiers de la flore régionale) paraît tout à fait inattendu dans une commune du Nord de l'Essonne, fortement urbanisée et très densément peuplée.

Il se pourrait même qu'en poursuivant une prospection intensive de nouveaux taxons soient découverts (en quantité de plus en plus restreinte Cf. tableau 10).

Par contre certains taxons observés dans le passé n'ont pas été revus en dépit de la prospection intensive de 2021, 2022 et 2023, années au cours desquelles le cumul de taxons observés* s'est élevé à 493.

Le constat est cependant qu'Athis-Mons dispose d'une remarquable richesse végétale, la commune bénéficie pour cela de la réunion des conditions favorables suivantes :

- 20% de la surface n'est pas urbanisée (dont la plus grande partie est néanmoins artificialisée Cf. figures 4 & 5) ;
- Le coteau, la Seine, l'Orge et les prairies mésophiles de la zone de l'aéroport sont des couloirs de continuité écologique.

Des actions dirigées, comme celles qui ont déjà été entreprises permettent d'entretenir et de consolider la biodiversité, voir même de l'améliorer :

- Les travaux de renaturation de l'Orge par le SIVOA en 2016 (suppression des ouvrages, modification du profil de la berge en rive droite amont, éloignement du chemin...) ont eu des effets très positifs,
- Tonte tardive des pelouses et maintien d'ilots non tondus (ou tondus 1 an sur 2),
- L'ouverture de clairières et l'entretien de pelouses calcaires dans le coteau des vignes, travaux engagés en 2019 avec la participation des équipes communales chargées des espaces verts, du Conservatoire des espaces sensibles départementaux et de nombreux bénévoles. L'ouverture de clairière n'a hélas pas pu être renouvelée depuis de la crise sanitaire.

Il y a toutefois des risques de régression très importants :

- La diminution régulière des surfaces non urbanisées,
- La densification de l'habitat dans les zones urbanisées,
- La réalisation de travaux sans préoccupation d'impact,
- La végétalisation inappropriée de zones comportant des espèces rares et discrètes,
- Le développement d'espèces invasives, notamment la Renouée du Japon dont l'extension réduit très sensiblement la biodiversité dans plusieurs zones.

3 Végétations naturelles et semi-naturelles

Approche phytosociologique

Cette partie est traitée dans une autre présentation

4 Atlas botanique communal

Préambule

Par nature, les êtres vivants occupent la terre de façon dynamique ; les espèces botaniques n'y échappent pas.

Leur présence à un endroit donné n'est jamais définitivement figée, et elles peuvent, par exemple, s'installer pour des années ou seulement pour le temps d'une saison ou bien encore apparaître ici ou là suivant un mode qui peut sembler cyclique ou aléatoire.

En conséquence et aussi du fait que cet atlas est une synthèse d'observations exclusivement recueillies par son auteur et seulement dans les parties de la commune qui lui ont été accessibles, il ne saurait prétendre à une quelconque exhaustivité (si tant est que ce soit possible).

Il est néanmoins le résultat d'un quadrillage méthodique de toutes les rues et espaces non clôturés (plus quelques parcs et jardins aimablement rendus accessibles), répété plusieurs fois à chaque saison.

Présentation des fiches

Les fiches sont classées par Embranchement ou par Classe ou Sous Classe puis par ordre alphabétique de genre puis d'espèce et/ou sous-espèce.

A quelques exceptions près encadrées en rouge, toutes les photos présentées dans cet ouvrage (y compris celles qui figurent dans les précédents chapitres) ont été prises par l'auteur à Athis-Mons.

Chaque fiche comprend les éléments suivants :

Le nom scientifique avec en italique, le genre puis l'espèce, suivi du nom du descripteur ou de l'abrégié de ce nom, par exemple : *Myosotis scorpioides* L.

Vient ensuite, sur la même, ligne le nom vernaculaire : Myosotis des marais

Enfin toujours sur la même ligne, en gras, la classe de rareté régionale : **C**

Lorsque cette classe de rareté régionale est surlignée en rose, l'espèce est considérée non spontanée ou accidentelle, par exemple : **AC**.

Suivent une ou plusieurs photos et une carte avec, en vert, la répartition communale puis un bref commentaire sur cette répartition.

Myosotis scorpioides L. Myosotis des marais **C**



Observé sur les rives de l'Orge.

ASPLENIACEAE

Asplenium adiantum-nigrum L. Doradille noire AC



N'a été observée que sur le mur qui sépare l'allée piétonne de la rue J-B de la Salle.

Asplenium ruta-muraria L. Doradille des murailles CCC



Très fréquente sur les vieux murs.

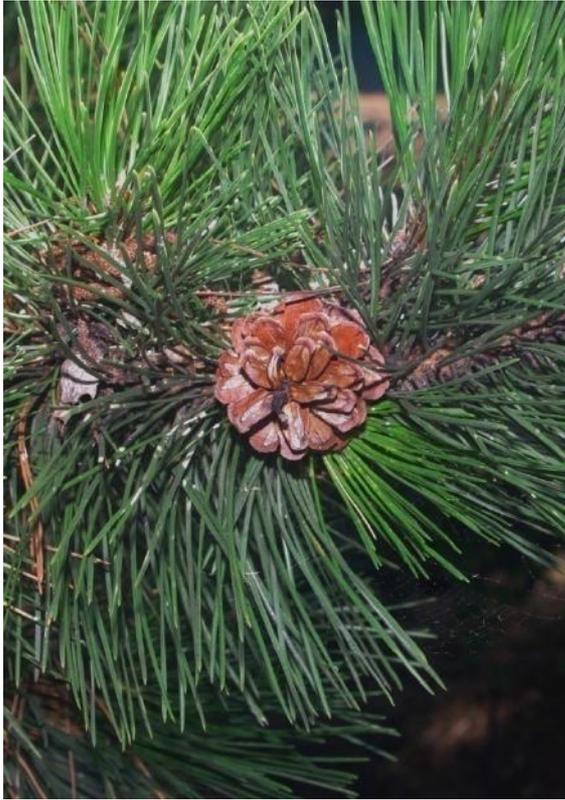


PINACEAE

Pinus nigra Arnold

Pin noir

ND



Quelques individus plantés ça et là.

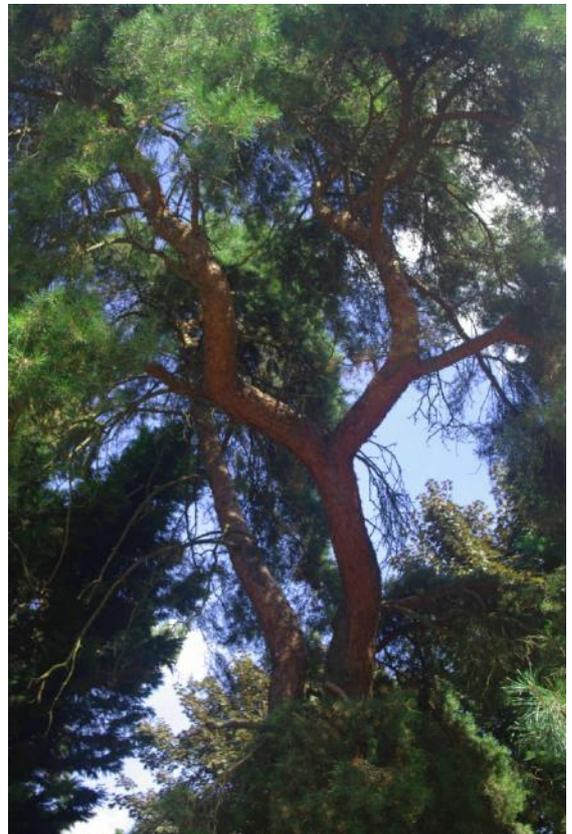
Pinus sylvestris L .

Pin sylvestre

CC

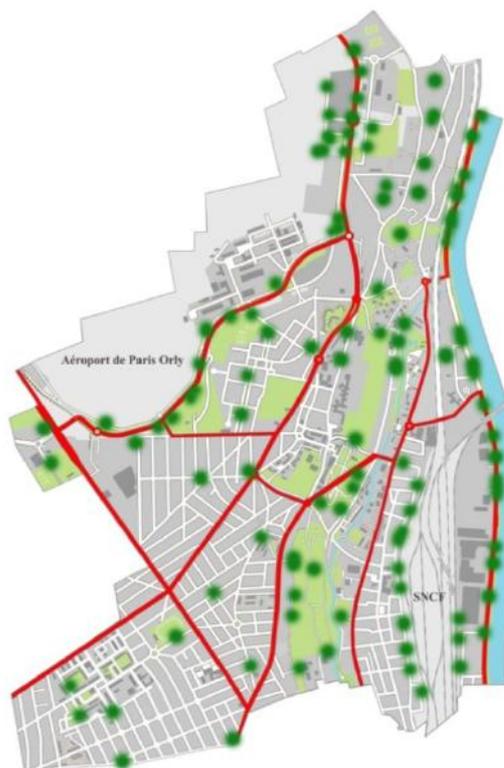
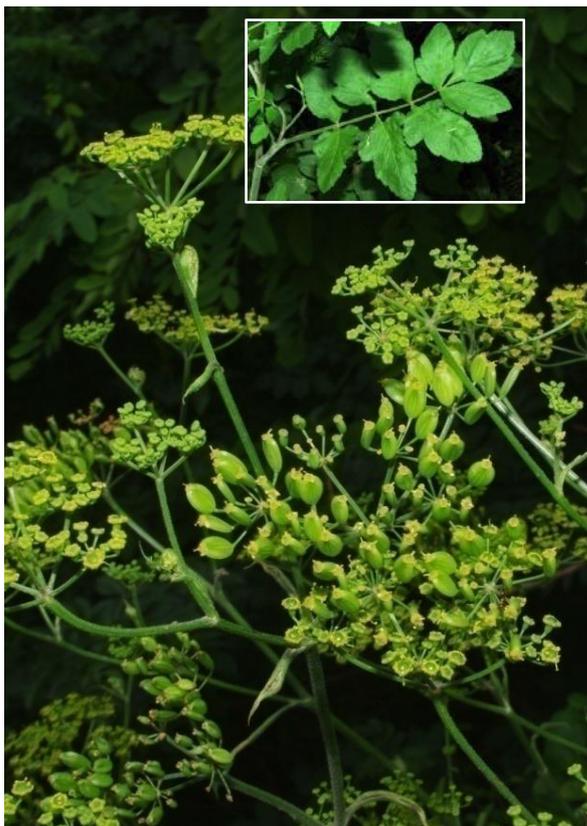


Comme le pin noir quelques individus plantés ça et là.



APIACEAE

Pastanica sativa L. Panais commun CCC



Fréquent dans toute la commune.

Sanicula europaea L. Sanicle d'Europe C



N'a été observée que dans le coteau des Vignes.



ASTERACEAE

Carduus crispus

L.

Chardon crépu

C



Présent dans les zones en friche.

Carduus tenuiflorus

Curtis

Chardon à petites fleurs

R



Observé sur le bord de la Seine, en amont d'Ablon, impasse de la Montagne de Mons et avenue H. Dunant.



ASTERACEAE

Crepis bursifolia

L.

Crépide à feuilles de capselle

RR



Observé sur les trottoirs dans les quartiers du Val et du Noyer Renard et aux abords de la médiathèque.

Crepis capillaris

L.

Crépide capillaire

CCC



Extrêmement fréquent dans toute la commune, pelouses, jardins, friches, trottoirs...



BORAGINACEAE

Myosotis scorpioides L. Myosotis des marais C



Observé sur les rives de l'Orge.

Symphytum officinale L. Consoude officinale CCC



Présente dans les zones un peu ombragées et humides, rives de la Seine et de l'Orge, coteaux.



BRASSICAEAE

Diplotaxis muralis (L.) DC.

Diplotaxe des murs **RR**



Observé à 2 endroits : aux pieds de murs, rue Pierre Brossolette et rue Boucherat.

Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.

Diplotaxe à feuilles ténues **AC**



Très répandu dans la commune, friches, bordures de trottoirs, sentiers, bord de la Seine et de l'Orge.



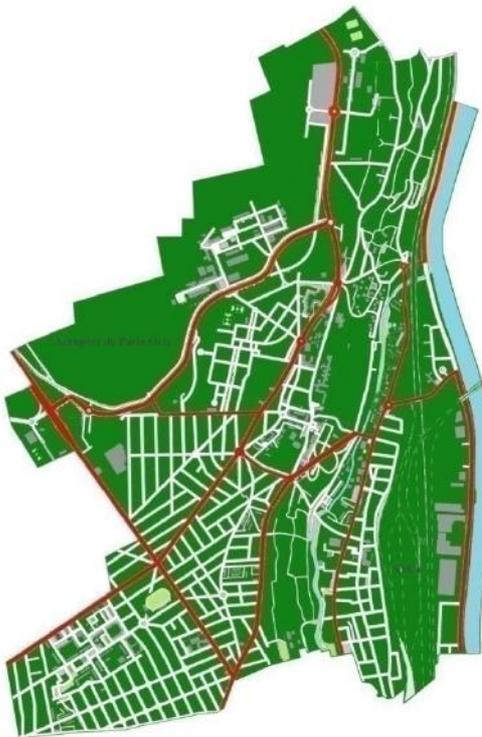
CARYOPHILLACEAE

Myosoton aquaticum (L.) Moench. Céraïste aquatique C



Berges de la Seine et surtout de l'Orge, mare du coteau des vignes.

Sagina apetala Ard. Sagine sans pétales CC



Toute petite plante observée un peu partout dans les friches, les caniveaux, sur les bordures de trottoir, sur les vieux murs.



EUPHORBIACEAE

Euphorbia helioscopia

L.

Euphorbe réveille matin

CCC



Observée avenues H. Dunant et B. Lathière et rue Yves Dumanoir.

Euphorbia lathyris

L.

Euphorbe épurge

C



Observée uniquement à proximité de l'avenue H. Dunant



GERANIACEAE

Geranium molle L. G eranium mou CCC



Assez f equent, observ e Coteau des Vignes, dans les zones prairiales et les friches.

Geranium pusillum L. G eranium fluet CCC



Observ e Coteau des Vignes et dans les pelouses et les friches.

LAMIACEAE

Salvia verbanacea L. Sauge verveine RR



Observée uniquement Parc d'Avaucourt.

Scutellaria galericulata L. Scutellaire en casque C



Observée au bord de la Seine.



ONAGRACEAE

Epilobium hirsutum L.

Epilobe hirsute

CCC



Observé dans les friches et les fossés.

Epilobium montanum

L.

Epilobe des montagnes

C



Observé au bord de la Seine.



POLYGONACEAE

Rumex crispus

L.

Oseille crépue

CCC



Assez fréquent dans toute la commune.

Rumex cristatus

D. C.

Oseille à crêtes

R



Observé coteau des Vignes, promenade de l'Orge, quai d'Ablon et quai de l'Industrie.



ROSACEAE

Rosa stylosa Desvaux

Rosier à styles soudés

R



Observé quai de l'industrie, au bord de la Seine.

Rubus caesius

L.

Ronce bleue

CCC



Observée coteau des Vignes et coteau de la résidence du Parc.



AMARYLLIDACEAE

Allium longispathum Redouté

Ail à longue spathe RR



Coteau des Vignes et Parc d'Avaucourt, plus quelques rares pieds en bord de Seine et avenue B. Lathière.

Allium oleraceum L.

Ail des maraîchers AR



Zone prairiale en bord de Seine, juste en amont d'Ablon.

CYPERACEAE

Carex otrubae

Podb. Laïche cuivrée

C



Observée uniquement sur la rive de la Seine

Carex paniculata

L. Laïche paniculée

AC



Observée au bord de l'Orge et de la Seine.



LILIACEAE

Tulipa sylvestris L. Tulipe sauvage RR



Présente dans le coteau des Vignes, le parc d'Avaucourt et le parc de la maison de retraite St J. B. de La Salle.

POACEAE

Elytrigia repens (L.) Devs. Chiendent rampant CCC



Très fréquent dans les zones prairiales les sentiers et les friches.

Eragrostis minor Host. Petit eragrostis CC



Observé sur les trottoirs et dans les caniveaux.



POTAMOGETONACEAE

Potamogeton crispus L.

Potamot crépu

AR



Observé dans l'Orge.

Potamogeton nodosus

Poiret Potamot noueux

AC



Observé dans l'Orge et dans la Seine.

